

N° 349  
—  
**SÉNAT**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juin 1984.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un Accord entre la France et le Canada  
sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains  
condamnés (ensemble deux Echanges de lettres).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> légial.) : 1997, 2079 et in-8° 582.

---

Traités et conventions. — Canada.

**Article unique.**

**Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés, signé à Ottawa le 9 février 1979, ensemble deux échanges de lettres signés à Paris le 30 juin 1983 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 mai 1984.*

**Le Président,**

**Signé : LOUIS MERMAZ.**

---

(1) Voir les textes annexés au document A.N. n° 1997 (7<sup>e</sup> législature).